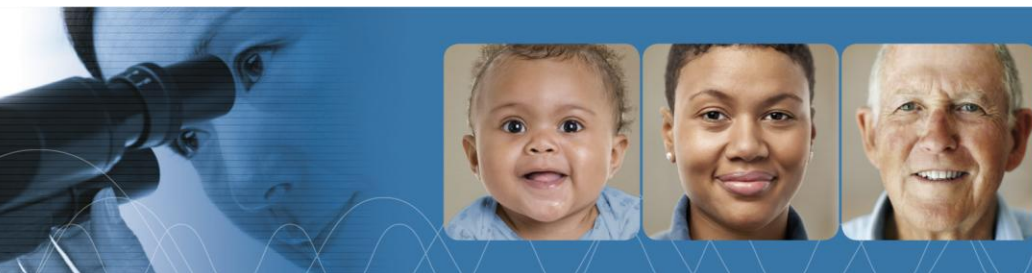


FONDS DE RECHERCHE
DU QUÉBEC – SANTÉ

Guide d'évaluation

Bourse d'initiation à la recherche au 1^{er} cycle

Février 2025



Québec 

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
RÉSUMÉ DU PROCESSUS D'ÉVALUATION	3
RÉSULTATS FINAUX, OFFRES DE BOURSES ET ANNONCE DES RÉSULTATS.....	6
ANNEXE A – COTE BRUTE ET COTE NORMALISÉE	9
ANNEXE B – TABLEAU COMPARATIF DES SYSTÈMES DE NOTATION DANS LES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC ..	10

INTRODUCTION

Le Fonds de recherche du Québec – secteur Santé vous remercie d’avoir accepté de participer au comité d’évaluation de la Bourse d’initiation à la recherche au 1^{er} cycle. Le travail accompli par les comités d’évaluation constitue la pierre angulaire d’un organisme comme le FRQ – secteur Santé. L’excellence de ce travail se répercute sur l’ensemble du milieu scientifique, ainsi que sur la qualité de la recherche en santé au Québec. Le présent document a pour but de vous guider dans l’exécution de votre tâche.

RÉSUMÉ DU PROCESSUS D’ÉVALUATION

Les comités d’évaluation sont mis en place par le FRQ – secteur Santé et chacun est composé d’au moins trois membres. La composition des comités est établie de manière à assurer un équilibre disciplinaire et institutionnel.

Afin de bien effectuer chaque tâche associée au processus d’évaluation, le FRQ – secteur Santé demande aux membres du comité de suivre les instructions décrites dans les pages suivantes :

- Étape 1 : Lire les documents pertinents
- Étape 2 : Identifier les conflits d’intérêts
- Étape 3 : Évaluer individuellement les demandes
- Étape 4 : Détruire les documents d’évaluation

Confidentialité des renseignements personnels

En vertu de la *Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q. A 2.1), les Fonds de recherche du Québec doivent s’assurer que les renseignements transmis par les demandeurs sont traités de manière confidentielle. Conformément à leurs fonctions, les membres des comités d’évaluation et les experts externes ont accès à des informations privilégiées sur des personnes, des organisations et des connaissances scientifiques. Les informations privilégiées et visées par la confidentialité comprennent notamment l’identité des chercheurs et des étudiants, leur cheminement professionnel, les demandes de subvention soumises, les délibérations et les décisions des comités d’évaluation. Ces informations privilégiées doivent demeurer confidentielles et n’être échangées qu’avec les personnes auxquelles les Fonds de recherche du Québec ont autorisé l’accès.

PROCESSUS – ÉTAPE PAR ÉTAPE

ÉTAPE 1 : LIRE LES DOCUMENTS PERTINENTS

Il est tout d’abord essentiel de prendre connaissance des **règles du programme** de la [Bourse d’initiation à la recherche au 1er cycle](#). Par la suite, il est recommandé de prendre connaissance de l’information se trouvant dans le [Guide d’évaluation et le Guide d’utilisation du Portail des évaluateurs](#).

ÉTAPE 2 : IDENTIFIER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le FRQ – secteur Santé exige que les membres des comités d'évaluation exercent leurs rôles de manière intègre, impartiale et en toute confidentialité. Un évaluateur ou une évaluatrice **ne doit pas évaluer les demandes pour lesquelles il ou elle est en conflit d'intérêts**. Un conflit d'intérêts apparaît lorsqu'une tension existe entre les obligations ou les responsabilités d'une personne participant à un processus d'évaluation et ses intérêts personnels, professionnels, institutionnels ou financiers. On pourra craindre un manque d'impartialité lorsque le jugement ou la décision d'une personne sont susceptibles d'être influencés par des intérêts en présence. Par exemple, il peut y avoir un conflit d'intérêts lorsqu'une personne qui participe au processus d'évaluation se trouve dans l'une des situations suivantes :

- a) le candidat ou la candidate fait partie du groupe ou de l'équipe de recherche de l'évaluateur ;
- b) l'évaluateur ou l'évaluatrice dirige ou codirige les travaux de la candidate ou du candidat ;
- c) l'évaluateur ou l'évaluatrice se retrouve en situation d'interaction professionnelle avec la candidate ou le candidat ;
- d) l'évaluateur ou l'évaluatrice est en conflit d'intérêts pour toute autre raison (ex. : collaboration ou publications au cours des 5 dernières années, ancien étudiant ou ancienne étudiante, parent, relation amicale, personnes avec lesquelles il se trouve en situation d'hostilité).

Cette liste d'exemples de conflits d'intérêts n'est toutefois pas exhaustive. Si vous jugez être en conflit d'intérêts ou dans une situation de conflit d'intérêts qui n'est pas énoncée dans les Règles générales communes, n'hésitez pas à contacter la personne responsable du programme.

Pour de plus amples détails sur la **Gestion des conflits d'intérêts**, vous pouvez consulter la **section 4.2** des [Règles générales communes](#).

Dès que l'admissibilité des demandes est terminée et que les comités sont créés, les responsables de programme font parvenir à chaque évaluateur et évaluatrice une liste des candidatures qui lui ont été assignées. Chaque évaluateur doit alors **identifier le plus rapidement possible** les dossiers avec lesquels il est en conflit d'intérêts et **en informer la personne responsable du programme**. Ceci permet à la personne responsable de programmes de s'assurer qu'il n'y a pas plus d'un évaluateur en conflit d'intérêts pour chaque dossier.

En cas de conflit d'intérêts, l'évaluateur ou l'évaluatrice **doit également le signaler dans le module extranet** en cochant la case appropriée. Une fois cette case cochée, l'accès au formulaire d'évaluation pour ce candidat ou cette candidate est bloqué et la note finale sera déterminée à partir des cotes des autres membres du comité. Il est important de noter que ce processus n'avantage ni ne pénalise les candidats.

Lors de la téléconférence du comité, s'il y a lieu, l'évaluateur ou l'évaluatrice devra s'abstenir de participer aux délibérations concernant les demandes pour lesquelles il est en conflit d'intérêts.

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

Formation sur les préjugés involontaires

Les Fonds de recherche du Québec s'engagent à renforcer l'équité du processus d'évaluation par les pairs. C'est pourquoi nous vous invitons à suivre la [Formation portant sur les préjugés involontaires](#) disponible sur le site des Chaires de recherche du Canada, si vous ne l'avez pas encore suivie, avant de procéder à l'évaluation des dossiers qui vous ont été attribués. Pour plus d'information, vous pouvez contacter [Fanny Eugène](#), conseillère en équité, diversité et inclusion.

ÉTAPE 3 : ÉVALUER INDIVIDUELLEMENT LES DEMANDES

L'admissibilité administrative a été vérifiée par la direction des programmes. Les évaluateurs et les évaluatrices n'ont pas à se prononcer sur les aspects administratifs de la demande. Les membres des comités peuvent accéder à l'intégralité du contenu des demandes en se connectant au [Portail des évaluateurs](#) du FRQ – secteur Santé. Ils doivent ensuite suivre les étapes ci-dessous :

Examiner les critères d'évaluation

Les évaluateurs et évaluatrices doivent se familiariser avec les **critères d'évaluation** de la Bourse d'initiation à la recherche au 1^{er} cycle présentés dans les [règles du programme](#) au point 6.

Lire et évaluer les demandes assignées

L'évaluateur ou l'évaluatrice doit faire une évaluation de chaque demande qui lui est assignée **selon les critères et la grille d'évaluation fournie par le FRQ – secteur Santé**. Pour assurer l'intégrité et l'équité du processus d'évaluation, il est important que **tous les dossiers d'un même programme soient évalués de la même façon**.

Il est **essentiel d'utiliser toute la fourchette de points** attribuée à chaque critère et sous-critère de la grille d'évaluation, en débutant à zéro s'il y a lieu, afin de rendre les **évaluations les plus discriminantes possible**. Les **critères et sous-critères doivent être évalués et cotés de manière indépendante** et aucun point ne doit être transféré entre critères et sous-critères. Les demandes doivent être évaluées en fonction des éléments disponibles au dossier seulement, sans faire d'extrapolation. Pour une évaluation complète et juste, il est nécessaire de visualiser tous les documents PDF joints à la demande.

Tous les dossiers dont la [moyenne des cotes brutes](#) est **égale ou supérieure à 70** sont jugés **acceptables** par le FRQ – secteur Santé pour l'attribution d'une bourse.

Les grilles à compléter pour l'évaluation se trouvent dans le [Portail des évaluateurs](#). Elles doivent être obligatoirement **complétées et soumises avant la date limite** fixée par la personne responsable du programme et clairement indiquée dans le portail.

TRUCS ET ASTUCES – ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES

- **L'annexe B** présente un tableau comparatif des systèmes de notation dans les établissements universitaires québécois.
- Les sites Web suivants présentent les équivalences internationales de diplômes et de cotes, pour vous aider dans l'analyse des dossiers de candidats ou de candidates ayant fait des études à l'étranger :
<https://www.sgs.utoronto.ca/admissions/admission-application-requirements/international-credentials-equivalencies/>
<https://www.mcgill.ca/gradapplicants/how-apply/application-steps/equivalency>

Ces informations sont fournies à titre indicatif seulement et ont pour objectif d'appuyer les évaluateurs durant le processus d'évaluation. Le FRQ – secteur Santé n'a pas vérifié toutes ces informations et n'est, en aucun cas, lié au contenu et se dégage de toutes responsabilités à l'égard de l'utilisation de celui-ci.

À ÉVITER

- Faire des recherches sur Internet pour compléter des informations manquantes. Il est de la responsabilité du candidat de soumettre une demande complète, présentée clairement et avec concision.

PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

- Prendre en considération dans votre évaluation que les dossiers des personnes candidates étrangères peuvent présenter, par rapport à ceux du Québec, un parcours différent ou atypique, néanmoins pertinent, même si cela peut poser une difficulté dans la comparaison des demandes.
- L'attribution d'une **note de 0 à un critère** sera suggérée dans l'annexe B pour certaines sections lorsque celles-ci présentent une absence totale de l'information. Rappelons encore une fois qu'il est important d'utiliser toute la fourchette de pointage.

ÉTAPE 4 : DÉTRUIRE LES DOCUMENTS D'ÉVALUATION

À la suite de l'évaluation, les évaluateurs doivent détruire de façon sécuritaire tous les documents papier et électroniques qui leur ont été fournis pour l'évaluation des demandes de bourses, en conformité avec les politiques de leurs établissements respectifs.

RÉSULTATS FINAUX, OFFRES DE BOURSES ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le classement final des demandes est établi par ordre de mérite décroissant en utilisant la moyenne des cotes normalisées. En fonction des enveloppes budgétaires disponibles, les bourses seront offertes selon cet ordre et au prorata de la taille du groupe de demandes évaluées dans chaque comité. Les membres de comités **ne sont en aucun cas autorisés à communiquer le contenu ou le résultat des délibérations** aux personnes candidates qui sont évaluées, ni à leur directeur ou à leur directrice de recherche ou aux établissements universitaires auxquels les personnes candidates appartiennent.

Critères d'évaluation	Éléments à évaluer	Source	Notes
Parcours académique de la personne candidate	Ensemble du dossier universitaire : cote, progression et maintien	Relevés de notes (section <i>Autres documents</i> de la demande)	L'amélioration des notes au fil du parcours universitaire devrait être prise en compte dans votre évaluation.
	Bourses, prix et distinctions Expériences: publications, conférences, stages et implications	CV de la personne candidate	Le prestige des bourses, des prix et des distinctions obtenus (ex. : envergure nationale vs internationale) doit être pris en considération, car plusieurs prix, bourses et distinctions ne sont pas assortis d'une récompense financière. Appréciation des diverses expériences autres que les bourses, prix et distinctions.
Intérêt envers la recherche de la personne candidate	Intérêt que démontre la personne candidate pour la recherche universitaire en général	CV, lettre de référence d'un professeur et lettre de justification du choix du stage et du milieu d'accueil	
Projet de stage	Qualité de la lettre de justification du choix du stage et du milieu d'accueil	Lettre de justification du choix du stage et du milieu d'accueil de la personne candidate	Qualité de la réflexion et de l'argumentation de la personne candidate Appréciation sur la qualité de présentation du dossier, sa structure, sa clarté et sa cohésion, la qualité de la langue utilisée, la présentation des documents, etc.
	Objectifs du stage : potentiel d'apprentissage et d'acquisition de compétences	Lettre de justification du choix du stage et du milieu d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des besoins d'apprentissage - Intérêt des objectifs visés - Faisabilité du projet de stage (c.f. calendrier des activités) - Rôle de la personne candidate dans le projet de recherche - Analyse qualitative des tâches proposées par le milieu d'accueil et du calendrier des activités.

Critères d'évaluation	Éléments à évaluer	Source	Notes
Milieu d'accueil du stage	Description des tâches qui seront déléguées à l'étudiant.e au de-là du projet	Formulaire pour le milieu d'accueil – Offre de stage (première question du formulaire)	Intérêt des responsabilités confiées à la personne candidate
	Formation complémentaire offerte à la personne stagiaire et du mentorat disponible dans le milieu d'accueil	Formulaire pour le milieu d'accueil – Offre de stage	Quels sont l'encadrement et les ressources offertes à la personne stagiaire pour développer ses compétences lors du stage Quel est son rôle au sein de l'équipe

ANNEXE A – COTE BRUTE ET COTE NORMALISÉE

Cote brute (CB)

- Cote finale donnée par chacun des évaluateurs à chaque demande qui lui est assignée.
- Somme des points obtenus pour l'ensemble des critères et sous-critères.
- La moyenne des cotes brutes des 3 évaluateurs constitue la cote scientifique du dossier et permet d'évaluer l'atteinte ou non du seuil d'excellence scientifique de 70% (potentiellement finançable)

Cote normalisée (CN)

- Paramètre utilisé pour la classification au mérite des demandes de bourse (en ordre décroissant de moyenne de cotes normalisées)
- Mesure de dispersion qui relativise l'évaluation entre les trois évaluateurs
- Prends en compte la cote brute individuelle de l'étudiant (CB), la moyenne des cotes brutes d'un évaluateur donné (X) et son écart-type de cotes brutes (s) :

$$CN = \frac{20 X (CB - X)}{s} + 50$$

- C'est la comparaison de la cote normalisée de chaque évaluateur pour un dossier qui permet d'identifier si ce dossier sera révisé et discuté lors de la téléconférence (écart de plus de 20 points).

ANNEXE B – TABLEAU COMPARATIF DES SYSTÈMES DE NOTATION DANS LES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC



**TABLEAU COMPARATIF DES SYSTÈMES DE NOTATION
DANS LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES QUÉBÉCOIS
MARS 2019**

Classe	Bishop's		Concordia		HEC		Laval		McGill			Montréal		Poly.	Sherbrooke			UQ	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	3	1	2		1	2	3	1 ¹	2 ^{1,2}
1	80-100	80-100	A*(4,3) A(4,0) A*(3,7)	A*(4,3) A(4,0) A*(3,7)	A*(4,3) A(4,0) A*(3,7)	A*(4,3) A(4,0) A*(3,7)	A*(4,33) A(4,00) A*(3,67)	A*(4,33) A(4,00) A*(3,67)	A(4,0) A*(3,7)		A	A*(4,3) A(4,0) A*(3,7)	A*(4,3) A(4,0) A*(3,7)	A*(4,0) A(4,0)	A*(4,3) A(4,0) A*(3,7)	A*(4,3) A(4,0) A*(3,7)		A*(4,3) A(4,0) A*(3,7)	A*(4,3) A(4,0) A*(3,7)
2	70-79	65-79	B*(3,3) B(3,0) B*(2,7)	B*(3,3) B(3,0) B*(2,7)	B*(3,3) B(3,0) B*(2,7)	B*(3,3) B(3,0) B*(2,7)*	B*(3,33) B(3,00) B*(2,67)	B*(3,33) B(3,00) B*(2,67)	B*(3,3) B(3,0) B*(2,7)		B*	B*(3,3) B(3,0) B*(2,7)	B*(3,3) B(3,0) B*(2,7)*	B*(3,5) B(3,0)	B*(3,3) B(3,0) B*(2,7)	B*(3,3) B(3,0) B*(2,7)		B*(3,3) B(3,0) B*(2,7)	B*(3,3) B(3,0) B*(2,7)
3	60-69		C*(2,3) C(2,0) C*(1,7)	C(2,0)	C*(2,3) C(2,0)* C(1,7)	C*(2,3) C(2,0)**	C*(2,33) C(2,00) C(1,67)	C*(2,33) C(2,00)	C*(2,3) C(2,0)			C*(2,3) C(2,0)* C(1,7)	C*(2,3) C(2,0)**	C*(2,5) C(2,0)	C*(2,3) C(2,0) C(1,7)	C*(2,3) C(2,0)		C*(2,3) C(2,0) C(1,7)	C*(2,3) C(2,0)
4	50-59		D*(1,3) D(1,0) D*(0,7)		D*(1,3) D(1,0)**		D*(1,33) D(1,00)		D(1,0)			D*(1,3) D(1,0)**		D*(1,5) D(1,0)	D*(1,3) D(1,0)			D*(1,3) D(1,0)	
Exigences satisfaites	P	P		Pass Accepted	ES	ES	P	P	S Pass	S	Pass	(S)	(S)	S	R	R	60-100	S	S
Échec	0-49 F	0-64 F	(0,0) F FNS R NR	(0,0) Fail Fail/(ABS) Rejected	E(0,0) F(0,0)	E(0,0) F(0,0)	E(0,00) N	E(0,00) N	U F(0) Fail	U	F Fail	E(0,5) E*(1,0) ³ F(0) F*(0) ⁴	C(1,7) D*(1,3) D(1,0) E(0,5) F(0) F*(0)	E(0,0) F(0,0)	E(0,0)	E(0,0)	0-59	E(0,0)	E(0,0)
Abandon avec échec									KF(0) J(0)		KF(0) J(0)				W(0)	W(0)			
Abandon sans échec	WP	WP	DISC	DISC	AB	AB	X	X	W WF WL		W WF WL	ABA	ABA	R	AB	AB	AB	X	X

¹ En plus du « E », la TELUQ utilise la notation « E/T » qui permet de différencier les échecs accordés sans aucune évaluation.

² Pour les cycles supérieurs, l'ÉTS et l'UQTR utilisent les notations C-(1,7), D+(1,3) et D(1,0).

³ En probation, échec à la reprise d'un cours réussi.

⁴ Échec par absence

Les informations contenues dans ce tableau étaient à jour le 25 mars 2019.

LÉGENDE

Bishop's	1	Premier cycle
	2	Études avancées
Concordia	1	Premier cycle
	2	Études avancées
HEC	1	Premier cycle
	2	Deuxième et troisième cycles
	.	Note de réussite dans un programme
	..	Note de réussite à un cours
Laval	1	Premier cycle
	2	Études supérieures
McGill	1	Barème général
	2	Médecine
	3	Études supérieures
Montréal	1	Premier cycle
	2	Études supérieures
	.	Note de réussite dans un programme
	..	Note de réussite à un cours
Sherbrooke	1	Premier cycle et deuxième cycle de type cours
	2	2 ^e et 3 ^e cycles de type recherche et 3 ^e cycle de types cours
	3	Étudiants inscrits en droit avant le trimestre d'automne 2005. La faculté utilise un regroupement par classe comme suit :
		Groupe 1 ⁺ : (1 ^{er} 3 %)
		1 ^{er} groupe : (1 ^{er} 10 % - 1 ^{er} 3 %)
		2 ^e groupe : (1 ^{er} 25 % - 1 ^{er} 10 %)
		3 ^e groupe : (2 ^e 25 %)

UQ	4 ^e groupe :	(3 ^e 25 %)
	5 ^e groupe :	(dernier 25 %)
UQ	1	Premier cycle
	2	Études supérieures

REMARQUES

Ce tableau comparatif est publié aux fins d'information à l'intention des personnes appelées à évaluer un dossier scolaire présenté à l'appui d'une demande d'admission, d'une demande de bourse, etc.

Il ne constitue pas une normalisation des systèmes de notation en vigueur dans les établissements universitaires.

Les règlements pédagogiques publiés par chaque université constituent les seules références officielles concernant son système de notation.

Les mentions de classe, lorsqu'elles existent, varient d'une université à l'autre; en général ces mentions sont :

Classe 1	Excellent, très grande distinction, outstanding, first class
Classe 2	Très bien, très bon, grande distinction, very good, second class
Classe 3	Bien, bon, distinction, satisfaisant, satisfactory, third class
Classe 4	Passable, faible, marginal pass

Pour toute information supplémentaire, prière de s'adresser au Bureau du registraire de chaque établissement.